

CEEAC

ECCAS

La Commission



COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CEEAC SUR L'EPIDEMIE DE LA MALADIE DE MARBURG SURVENUE AU RWANDA

La Commission de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) est préoccupée par la situation d'urgence de la maladie à virus Marburg, déclarée par le Ministère de la Santé du Rwanda le 27 septembre 2024. Les données publiées en date du 29 septembre 2024, montrent vingt-six (26) cas été confirmés avec dix (10) décès ; soit un taux de létalité très élevée de 38,5%.

La situation est d'autant plus préoccupante du fait que l'épidémie survient au moment le pays ainsi que d'autres Etats membres de la sous-région de la CEEAC font face à l'épidémie de la Mpox qui est en cours depuis le début de l'année 2024.

La Commission de la CEEAC salue la promptitude des autorités sanitaires de la République du Rwanda pour la déclaration de l'épidémie et pour les mesures sanitaires mises en place pour endiguer la propagation de cette maladie.

La Maladie à Virus Marburg est une fièvre hémorragique grave, souvent mortelle. Chez l'être humain, la maladie se manifeste par des céphalées, des dorsalgies, des douleurs musculaires, des douleurs abdominales, des vomissements, un état confusionnel, une diarrhée et des saignements aux stades très avancés. Le taux de létalité moyen de cette maladie avoisine 50 % en fonction de la souche virale et de la prise en charge des cas, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La commission de la CEEAC suit avec la plus haute attention cette situation d'extrême urgence de santé publique. La CEEAC recommande la stricte application des mesures de prévention tel que l'éviction de tout contact avec les rongeurs, les primates et limiter l'exposition directe au sang, à la viande, et surtout, cuire soigneusement ces aliments avant de les consommer, porter des gants et un équipement de protection pour prendre soins des malades et se laver régulièrement les mains après s'être occupés d'eux ou leur avoir rendu visite.

Face aux risques très élevé de propagation de cette maladie dans les autres Etats membres de l'espace CEEAC voire au niveau continental, la CEEAC appelle les pays frontaliers du foyer de l'épidémie à redoubler d'efforts pour l'application des mesures préventives et la recherche active des sujets contact en vue de circonscrire l'épidémie.

La résurgence des flambées de cas de fièvre hémorragique et d'autres menaces de santé publique dans notre espace régional commun souligne la nécessité d'un mécanisme régional d'alerte précoce pour la surveillance intégrée des maladies à potentiels épidémiques, ainsi qu'une collaboration interpayes et transfrontalière efficace ; indispensable pour réduire les coûts économiques et humains des épidémies et pandémies.

La CEEAC se tient à la disposition de la République du Rwanda pour une assistance technique substantielle en appui aux efforts du Gouvernement et des partenaires de la santé.

Fait à Libreville, le 30 septembre 2024